



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

graisse
Numero d'article: 99 90 3630

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Lubrifiant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SWAG Autoteile GmbH
Am Kiesberg 4-6
42117 Wuppertal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)202 26454-0
Téléfax +49 (0)202 26454-5000
Site internet www.swag.de
E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de

Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

Société +49 (0)202 26454-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: Mercaptothiadiazole dérivé. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable



3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 1 - < 5 | Azélate de dilithium |
| | CAS: 38900-29-7, EINECS/ELINCS: 254-184-4, Reg-No.: 01-2120119814-57-XXXX |
| | GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 |
| 0,1 - < 1 | Mercaptothiadiazole dérivé |
| | CAS: 72676-55-2, EINECS/ELINCS: 276-763-0, Reg-No.: 01-2120119820-64-XXXX |
| | GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411 |

Commentaire relatif aux composants contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

-
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé. |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Agent d'extinction approprié | mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone |
| Agent d'extinction non approprié | jet d'eau |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Après le travail et avant les pauses nettoyez soigneusement les mains et/ou votre visage.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

| |
|--|
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 172 µg/cm ² |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 23 µg/cm ² |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.93 mg/kg bw/d (AF=300) |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3.29 mg/m ³ (AF=75) |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.17 mg/kg bw/d (AF=600) |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.56 mg/m ³ (AF=150) |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.33 mg/kg bw/d (AF=600) |

PNEC

| |
|---|
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| Eau de mer, 2,3 µg/L |
| Eau douce, 23 µg/L |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| Sol, 0.006 mg/kg dw |
| Sédiment (Eau de mer), 0.004 mg/kg dw |
| Sédiment (Eau douce), 0.039 mg/kg dw |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0.31 mg/L (AF=10) |
| Eau de mer, 0 mg/L (AF=10 000) |
| Eau douce, 0.003 mg/L (AF=1000) |

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

S'il y a risque d'éclaboussure:
lunettes de protection

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,4 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,4 mm; Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|----------------------------------|
| État physique | solide |
| Forme | pâteux |
| Couleur | noir |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | Non applicable |
| Valeur du pH [1%] | Non applicable |
| Point d'ébullition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Point d' éclair [°C] | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | Pas d'information disponible. |
| Limite inférieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Limite supérieure d'explosion | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | Pas d'information disponible. |
| Densité [g/cm ³] | 0,94 (DIN 51757) (25°C / 77,0°F) |
| Densité relative | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m ³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | non miscible |
| Solubilité autres solvants | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | Pas d'information disponible. |
| Viscosité cinématique | NGLI 1 |
| Densité de vapeur relative | Pas d'information disponible. |
| Vitesse d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion [°C] | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammation [°C] | Non applicable |
| Temp. de décomposition [°C] | Pas d'information disponible. |
| Caractéristiques des particules | Pas d'information disponible. |

9.2 Autres informations

Point de goutte: 220°C - 300°C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

graisse

Numero d'article 99 90 3630

SWAG Autoteile GmbH

42117 Wuppertal

Date d'émission 10.03.2023, Révision 10.03.2023

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 6 / 12



10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

| |
|---|
| Produit |
| ATE-mix, oral, 59 363 mg/kg bw |
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| LD50, oral, rat, 300 mg/kg bw |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg |

Toxicité dermale aiguë

| |
|---|
| Produit |
| dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| LD50, dermique, rat, 2000 mg/kg bw |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg |

Toxicité aiguë par inhalation

| |
|--|
| Produit |
| inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Substance |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| aucun effet nocif observé |

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Substance |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| aucun effet nocif observé |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

| |
|---|
| Substance |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| dermique, sensibilisant |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|-----------|
| Substance |
|-----------|

graisse

Numero d'article 99 90 3630

SWAG Autoteile GmbH

42117 Wuppertal



Date d'émission 10.03.2023, Révision 10.03.2023

Version 12.0. Remplace la version: 11.0

Page 8 / 12

| |
|--|
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| NOAEL, dermique, rat, 230 µg/cm ² (local effects), un effet néfaste observé |
| NOAEL, dermique, rat, 298 mg/kg bw/day (systemic effects), aucun effet nocif observé |

Mutagenèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| |
|---|
| Substance |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| in vivo, négatif |
| in vitro, positif |

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

| |
|--|
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity, aucun effet nocif observé) |
| NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/d (Effect on fertility) |

- Développement

| |
|--|
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity, aucun effet nocif observé) |
| NOAEL, rat, 298,5 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé |
| Mercaptothiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/d (Effect on fertility) |

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun



SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Produit |
| En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance |
| Azélate de dilithium, CAS: 38900-29-7 |
| LC50, (96h), poisson, 100 mg/L |
| EC50, (72h), Algae, 23 mg/L |
| EC50, (48h), Crustacea, 100 mg/L |
| Mercapthiadiazole dérivé, CAS: 72676-55-2 |
| LC50, (96h), Pimephales promelas, > 454 mg/L |
| EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 20 mg/L |
| EC50, (48h), Daphnia magna, 3 mg/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|--|---------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Non déterminé |
| Comportement dans les stations d'épuration | Non déterminé |
| Biodégradabilité | non déterminé |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.



SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

120112*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable



14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.



16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.